



MIVITA

Pour les enfants de 0 à 12 ans

DES SOINS DE QUALITÉ DÈS LA NAISSANCE

L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE ADÉQUATE TOUT AU LONG DE LA VIE

La vie n'est que changement. Et il n'en va pas autrement de la santé: si, toute votre vie durant, vous devez faire attention à un certain nombre de besoins de santé, d'autres thèmes ne revêtent une importance que dans des phases précises de la vie.

Mivita combine cette approche flexible avec des prestations concrètes parfaitement adaptées à votre phase de vie actuelle. Et les choses fonctionnent de façon tout à fait automatique: nous adaptons simplement votre assurance en fonction de votre âge. Cette forme d'assurance complémentaire avec adaptation automatique à votre phase de vie est une exclusivité Atupri en Suisse.

Avec cette solution intelligente, vous combinez les prestations de l'assurance de base légale avec les prestations de Mivita. Vous bénéficiez toujours d'une couverture d'assurance judicieuse et ne payez que pour les prestations dont vous avez besoin dans votre vie.

Avec Mivita, **les prestations générales** (médecine alternative, lunettes, voyages à l'étranger, p. ex.) sont toujours assurées indépendamment de l'âge et du sexe. La formule Mivita destinée aux enfants de 0 à 12 ans couvre en outre d'autres **prestations spécifiques** propres aux jeunes enfants. Songeons notamment aux coûteux traitements dentaires et autres corrections orthodontiques.

Vous souhaitez en apprendre davantage?

Sur atupri.ch, vous trouverez la description détaillée de nos prestations d'assurance et participations aux coûts.

Direction
Atupri Assurance de la santé SA
Zieglerstrasse 29
3001 Berne

no tél. : 0800 200 888
e-mail : info@atupri.ch

Prestations générales: à chaque phase de la vie, quel que soit le sexe

♂ ♀ Mivita 0-12

TYPE DE PRESTATION	EXPLICATIONS	VOLUME DE PRESTATION	REALA	EXTENSA
Médicaments non remboursables*		Pourcentage des coûts	90 %	90 %
Médecine alternative	Voir la liste des traitements, des thérapeutes et des naturopathes admis	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	50 %, 1'500	75 %, 2'500
Couverture des frais hospitaliers pour soins aigus	Division commune dans toute la Suisse, couverture des frais selon le tarif admis			
Transports	- Transports d'urgence et transfert vers un autre hôpital ou une autre clinique - Actions de recherche et de sauvetage	Maximal CHF par année civile	20'000	30'000
	- Transports pour les traitements ambulatoires hors du domicile	Pourcentage des coûts	50 %	50 %
Moyens auxiliaires (lunettes p.ex.)	- Lunettes, lentilles de contact		50 %, 300	50 %, 400
	- Chaussures et semelles orthopédiques, lecteurs de glycémie et appareils de mesure de la tension artérielle (sélection)*	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	50 %, 750	50 %, 1'000
Laser ophtalmique	Opération corrective des troubles oculaires au laser	maximum CHF, tout au plus tous les 5 ans (délai de carence de 12 mois)		1'000
Prévoyance santé	Vaccins, non couverts par l'assurance de base.	Pourcentage des coûts	90 %	90 %
Location de matériel médical*	Exemples: lits médicalisés, matelas antiescarres, stimulateur musculaire, déambulateur	Pourcentage des coûts	90 %	90 %
Voyage à l'étranger	Prestations pour les frais médicaux, le transport et les frais de modification	Selon les conditions complémentaires d'assurance (CCA)		
Assurance protection juridique des patients	Protection juridique en cas de litige avec les prestataires de service			

Prestations spécifiques: en fonction de la phase de la vie et du sexe

♂ ♀ Mivita 0-12

TYPE DE PRESTATION	EXPLICATIONS	VOLUME DE PRESTATION	REALA	EXTENSA
Bébé nageur	Pendant la 1re ou 2e année	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	60 %, 750	60 %, 1'000
Massage bébé	Cours pendant la 1re ou 2e année, dispensés par des sages-femmes, des infirmières pédiatriques, des hôpitaux, des masseurs, des physiothérapeutes			
Lit pour les parents à l'hôpital	Repos/soins de l'enfant pendant un séjour hospitalier			
Allergies*	Exemples: intolérance aux protéines du lait de vache; préparations en fonction de la liste séparée			
Troubles du développement*	Troubles du langage, dyslexie, dyscalculie, THADA; avec l'accord du médecin-conseil			
Surpoids*	Traitement du surpoids avec l'accord du médecin-conseil, conseils nutritionnels, séjours hospitaliers, programmes ambulatoires			
Chirurgie plastique*	Correction des oreilles décollées			
Prestations dentaires	Soins dentaires	Pourcentage des coûts Maximal CHF par année civile	60 %, 500	60 %, 1'000
	Orthodontie	(Délai de carence 6 mois)	80 %, 3'000	80 %, 5'000

* Seulement sur prescription médicale

Toutes les données fournissent une vue d'ensemble à titre d'information et ne sont pas exhaustives. La loi fédérale sur le contrat d'assurance LCA et les conditions générales d'assurance CGA sont déterminantes.

♀ femme ♂ homme